

ÉCOLE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL
Conseil d'établissement 2016-2017

Aux membres du Conseil d'établissement

CONVOCATIION à la huitième réunion du Conseil d'établissement

LIEU : École internationale PRIMAIRE, salon du personnel

DATE : Mardi le 25 avril 2017

HEURE: De 19h10 à 21h30

PROJET PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance (prise des présences et vérification du quorum)

Tour de table - quorum

Julie Duchesne - directrice, ÉIM

Nathalie Bertrand - directrice adjointe ÉIMS

Julien Langlois – directeur adjoint par intérim ÉIMP

Danya Vidal - enseignante ÉIMP

Julie Langevin – enseignante ÉIMP

Robert Desalliers - technicien au SDG

Marie Claude Roy – responsable de l'engagement communautaire – ÉIMS

Luce Desranleau - bibliothécaire ÉIMS

Annie Girard – enseignante ÉIMS

Élie Dagenais- enseignant ÉIMS (**absent**)

Claudie Lévesque – présidente, déléguée au comité de parents CSDM et parent ÉIMP

Julie Brosseau - parent ÉIMP

Christophe Cambon - parent ÉIMP, substitut au comité de parents CSDM

Geneviève Janveau - parent ÉIMS

Isabelle Dumas – vice-présidente et parent ÉIMS

Benoît Frenette – parent ÉIMS

Charlotte Benoit - représentante des élèves ÉIMS

Miriana Pointel-Abeto - représentante des élèves ÉIMS

Man Hua Lei - secrétaire

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 min)

Propose	M. Cambon
Appuie	Mme Janveau
A.U.	

2.5. Membre parent du secondaire

La présidente informe les membres du CÉ que suivant le départ de Mme Reeve, elle a communiqué avec Mme Pison, qui n'avait pas été élue en Assemblée générale. Cependant, elle ne pourra se joindre à nous en raison de ses disponibilités limitées. Après discussion, compte tenu qu'il ne reste que deux rencontres à venir, les membres décident, d'un commun accord, de ne pas pourvoir le poste d'ici la fin de l'année. Le poste retournera en élection lors de l'Assemblée générale de la rentrée prochaine.

3. Période réservée au public (10 min)

Un parent du secondaire demande la parole. Il se présente brièvement, en précisant qu'il est parent d'une élève à l'ÉIMS et d'un gradué. Il informe le CÉ qu'il représente un groupe de parents préoccupés à propos de la situation en mathématique en secondaire 1; les élèves ont changé trois fois d'enseignants. De plus, il demande des informations au sujet du départ de M. Sabbagh, qui était titulaire du poste jusqu'en mars. Une demande de rencontre pour l'ensemble des parents de secondaire 1 a été demandée par écrit à la direction et il ne comprend pas pourquoi l'école a refusé. Il mentionne se présenter au CÉ pour demander aux membres d'appuyer la demande des parents. Il continue en disant qu'il souhaite que le nouvel enseignement de mathématique soit plus efficace, organisé et structuré.

La présidente suggère d'écrire à l'adresse courriel du CÉ pour compléter la présentation. La direction mentionne qu'advenant un changement d'enseignant, il n'est pas habituel de convoquer des réunions pour l'ensemble des parents. Les parents doivent utiliser la démarche habituelle, soit de s'adresser à l'équipe de direction si des faits sont notés. Par ailleurs, la directrice adjointe spécifie avoir été contactée trois fois seulement par des parents inquiets. Il est mentionné que la conseillère pédagogique, Mme Salamé, offre son soutien au suppléant pour s'assurer que toute la matière ait été couverte et que les ajustements sont effectués. L'école a engagé une stagiaire en maîtrise pour offrir de l'aide supplémentaire et de l'enrichissement hors des heures de classe, pour les élèves qui le souhaitent. Le 8 mai, un examen synthèse est prévu; la correction sera révisée par Mme Salamé. En fonction des résultats, elle proposera des ajustements pédagogiques, s'il y a lieu. Le parent visiteur exprime les impacts psychologiques des changements d'enseignants sur les élèves et sur leur bien-être. La présidente invite le parent à rester à la réunion, s'il le souhaite. Il doit cependant quitter. Les membres du CÉ suivront la situation, à l'intérieur du mandat du Conseil d'établissement.

3. **Gardien du temps (2 min)**

Mme Brosseau se propose.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017 (3 min)**

Une mise à jour du site web a été effectuée. Les documents se retrouvent sur le site. Les commentaires de M. Frenette et de Mme Janveau à propos de la consultation de la politique des commandites de la CSDM ne se retrouvent pas sur le procès-verbal. Également, il est demandé de déposer les règles de régie interne sur le site web.

Propose	Mme Brosseau
Appuie	Mme Benoit
A.U.	

5. **Suivis au procès-verbal (10 min)**

- Des parents de l'ÉIM ont questionné les règles de régie interne, surtout en ce qui a trait à la présence du public. Le comité de parents de la CSDM a demandé à l'ensemble des présidents de déposer une copie des règles afin de partager les pratiques et de proposer un modèle commun. Le document produit par notre CÉ a retenu l'attention et sera proposé comme modèle à l'ensemble des écoles, afin de s'en inspirer. La présidente du CÉ mentionne que Mme Dumas et de M. Gariépy, anciens présidents, ont beaucoup travaillé le document. Leur apport doit être souligné.

6. **Confirmation de l'absence de conflit d'intérêt (2 min)**

Aucun conflit d'intérêt soulevé.

DÉCISION

8. **Activités éducatives, culturelles ou sportives (10 min)**

8.1 **ÉIM primaire (aucune demande)**

8.2 **Service de garde**

En raison de l'annulation de la pédagogie du 28 avril (reprise de tempête), les élèves ont eu une sortie de moins cette année. À ceci s'ajoute l'annulation de la sortie aux glissades en raison de la température. La présidente suggère de ne pas placer de sorties importantes lors des journées pédagogiques qui pourraient être annulées en cas de situations particulières (notées au calendrier).

8.3 **ÉIM secondaire**

La Fête de fin d'année aura finalement lieu sur le terrain habituel, soit derrière l'école Westmount High. Cependant, certaines conditions sont posées (rendre le terrain intact). Des photos avant-après seront prises par l'école afin de témoigner de l'état des lieux, après le passage de l'école. Le 8 juin, Mme Berger, en français de secondaire 1, veut utiliser l'avant-midi pour effectuer un examen synthèse en français, ce qui demande une modification d'horaire.

Propose	M. Cambon
Appuie	Mme Brosseau
A.U.	

9. **Levées de fonds (5 min)**

9.1 **ÉIM primaire**

Les élèves de la 6^e année demandent l'autorisation de vendre des livres usagés dans la semaine du 4 mai, au profit des finissants. Les livres invendus seront acheminés à une oeuvre de charité. Un membre suggère de donner ces livres non vendus à la bibliothèque de Westmount, qui tient une foire aux livres.

Propose	Mme Brosseau
Appuie	Mme Morin
A.U.	

9.2 **ÉIM secondaire (aucune demande)**

10. **Approbation de l'utilisation des locaux (2 min)**

10.1 **ÉIM-Primaire**

Le 8 juin aura lieu la Fiesta Latina et les activités au profit de l'UNICEF. La direction explique que l'école doit effectuer une demande de location de salle à la CSDM pour utiliser ses espaces le soir ou la fin de semaine. Aucun frais ne sera réclamé des organisateurs de l'événement.

Propose	M. Cambon
Appuie	Mme Brosseau
A.U.	

10.2 ÉIM-Secondaire (aucune demande)

11. Code de vie (40 min)

11.1 ÉIM-Primaire

La direction effectue la présentation de quelques changements apportés au code de vie. Une section a été ajoutée, soit *Assurer sa sécurité et celles des autres*. Elle est le fruit des discussions à entre les enseignants et le service de garde en cours d'année. Aussi, un élément a été ajouté en lien avec les constructions de neige des élèves en hiver : source de conflits. La règle pour l'entrée dans l'école au son de la cloche a été élargie. Il est proposé d'inscrire que l'entrée s'effectue selon les consignes données. Les consignes peuvent être alors adaptées en cours d'année (p.ex. entrée libre le midi). Des membres ajoutent des commentaires à ce sujet et appuient les changements.

11.2 ÉIM-Secondaire

Trois changements sont présentés. D'abord, à la page 33, dans la section *Assiduité*, il est ajouté que l'élève qui s'absente pour voyage ou absence prolongée lorsqu'il y a des cours doit faire compléter à l'avance par ses parents un formulaire (exemple type dans l'agenda). Il y est indiqué que le parent est conscient que la fréquentation scolaire est obligatoire, que l'élève devra rattraper les notions manquées et qu'une note de zéro à un examen pourrait être attribuée. Le formulaire a été utilisé depuis le début de l'année. L'intention est de faire le décompte afin de savoir combien d'élèves s'absentent de façon prolongée pour des voyages.

Un parent rapporte que les enfants qui font des voyages au primaire sont souvent ceux qui font des voyages en secondaire également. Il est proposé que cette façon de faire (formulaire signé) soit aussi adoptée au primaire. Un membre propose d'ajouter au formulaire que l'école n'est pas tenue de fournir le matériel de soutien durant le voyage (p.ex. travaux, devoirs etc.).

Le deuxième changement vise l'utilisation des cellulaires et l'ajout des lois entourant la protection de la vie privée (interdiction de photographier, de filmer sans autorisation). Des problématiques ont été vécues cette année en lien avec les prises de photos et vidéos par des élèves à l'insu des camarades ou des enseignants. Au sujet des cellulaires, il est souhaité d'éduquer les élèves à une utilisation responsable, en les déposant à l'entrée de la classe dans un rangement prévu à cet effet. Des enseignants du 2^e cycle ont tenté l'expérience cette année, avec succès. La direction précise que l'école ne serait pas responsable des cellulaires placés dans les rangements.

Plusieurs membres parents ont des interrogations et réactions par rapport à cette règle. La présidente suggère de vérifier la loi. Un membre est inconfortable à l'effet que l'école permet d'apporter les cellulaires en classe. La direction mentionne que la première phrase de cette section précise que les objets électroniques tels que les cellulaires doivent demeurer à la maison. Si le téléphone demeure dans les poches et qu'il est en mode silence, il ne sera pas confisqué. Un membre parent explique qu'au collégial, le cellulaire n'est pas permis et se demande si c'est une option de l'apporter. Un membre enseignant demande si les élèves avaient le droit d'utiliser leur cellulaire à l'heure du dîner et à la pause. La direction répond que l'utilisation est permise. Un membre suggère que la première règle (éviter d'apporter les objets électroniques et cellulaires) soit davantage mise en évidence. Le fait de déposer en classe le cellulaire ne devrait pas être la règle d'usage courante. Un membre parent demande à ce que l'utilisation des cellulaires soit mieux expliquée aux élèves en début d'année.

Le dernier point concerne le code vestimentaire. La direction a lu les différents codes de vie des écoles publiques de la CSDM et la présidente a questionné une élève de l'école secondaire St-Luc. Dans la majorité des écoles, le code vestimentaire est strict et le pantalon du fournisseur d'uniformes est requis. Il n'y a pas de choix de couleurs. Il est demandé, pour éviter les problématiques vécues au début d'année avec le bleu marine, d'indiquer que le bas doit être **noir** seulement. Les caractéristiques du bas seraient cependant les mêmes (aucun leggings, pantalon sans logo ou lignes, bermudas, jupes couvrant la cuisse). Un membre propose d'éviter la répétition de l'interdiction des leggings et de le formuler une seule fois clairement. Un membre élève exprime son désaccord par rapport à la couleur unique, qui limite les élèves. Elle propose différentes teintes de bleu.

La direction explique que la demande de la Fondation, au sujet de l'intégration du chandail de coton ouaté à l'effigie de l'école, ne peut malheureusement être retenue pour différentes raisons :

- Problème quant au contrat qui lie l'école obligatoirement à un fournisseur homologué de la CSDM (validé par le service des approvisionnements). Le fournisseur pourrait réclamer de produire cette pièce vestimentaire. Il devrait alors, selon les ententes CSDM, offrir le chandail plus bas coût possible.
- Questionnement au plan éthique (validé par le comité d'éthique de la CSDM, Caroline Renaud). Le coton ouaté est vendu pour effectuer du profit alors que les vêtements figurant au code vestimentaires doivent être offerts au plus bas coût possible. Ceci contrevient à la demande actuelle de limiter les frais chargés aux parents. Le coton ouaté, comparativement au polo, est coûteux, ce qui peut générer des inégalités (certains pourraient se l'offrir, d'autres non). Il est donc délicat de l'inclure systématiquement au code vestimentaire.
- Difficultés au niveau de la sécurité. En classe, il est facile de camoufler des objets dans les poches ou de se cacher sous le capuchon. La plupart des écoles ne le permettent pas pour ces raisons.

Comme compromis, il sera permis de porter le chandail de coton ouaté de la Fondation ou les autres chandails à l'effigie de l'école, approuvés par la direction (voyages, équipes sportives ou autres), le matin et sur l'heure du midi. Dès que la cloche sonne, lors des déplacements, pauses ou battements et en classe, le chandail devra être laissé au casier sauf s'il y a journée thématique prévue.

Il est aussi ajouté au code vestimentaire que l'élève pourrait être retourné à la maison s'il n'est pas en mesure de se changer pour respecter les règles. Cet élément figure dans la majorité des codes de vie des écoles secondaires. Il n'y aura donc plus de prêt temporaire de polo au secrétariat.

Les membres s'expriment sur le sujet. Un parent demande s'il est possible de fournir une réponse officielle à la Fondation. Un autre parent pense que la solution du port du coton ouaté proposé est raisonnable et qu'il est souhaitable de ne pas imposer le pantalon d'uniforme, comme c'est le cas actuellement. Un élève demande s'il serait possible de voir avec le fournisseur la possibilité d'un coton ouaté pour une prochaine année. Un autre membre suggère le port du chandail de la Fondation lors d'une journée thématique. Les membres élèves mentionnent qu'ils n'ont pas été consultés sur le sujet via le Conseil étudiant et sont surpris que la décision se prenne séance tenante. Des membres parents sont mal à l'aise et surpris d'apprendre que les élèves n'auraient pas été consultés à ce sujet. La direction ne comprend pas pourquoi il en est ainsi et effectuera une vérification. La direction explique que c'est la proposition de l'équipe-école qui est déposée au CÉ qui peut tenir compte ou non des différentes opinions formulées. Des membres se demandent s'il est possible de reporter la décision et d'attendre l'avis des élèves. La direction adjointe parle des contraintes de temps et la direction précise qu'elle devra retourner la proposition en consultation auprès de l'équipe-école. Des membres parents déplorent le fait de devoir se prononcer dans un délai très court. Un parent propose que le sujet soit amené, dans une prochaine année, au moins un mois plus tôt et de s'assurer que les élèves aient été avisés qu'ils auraient à se prononcer sur la question.

Un vote scindé est demandé. Les modifications seront proposées séparément.

Page 33

Propose	Mme Dumas
Appuie	Mme Brosseau
A.U.	

Page 30

Propose	Mme Dumas
Appuie	Mme Vidal
<i>11 pour 1 contre 3 absentions Adopté à la majorité</i>	

Page 32 : excluant la couleur du pantalon

Propose	M. Cambon
Appuie	Mme Vidal
<i>12 pour 0 contre 4 absentions Adopté à l'unanimité</i>	

Page 32 : couleur du bas (noir exclusivement)

Propose	Mme Brosseau
Appuie	Mme Langevin
<i>7 pour 2 contre 5 absentions Adopté à la majorité</i>	

12. Date de l'assemblée générale de parents (5 min)

La réunion se tiendra le mercredi 13 septembre à l'école primaire, après la rencontre avec les enseignants.

CONSULTATION/ DISCUSSION

13. Consultation de la CSDM sur la politique des commandites et de la publicité (10 min)

Les commentaires de Mme Morin seront envoyés par courriel et les membres du CÉ retourneront d'autres commentaires s'il y a lieu.

14. Grille à compléter annuellement : profil de la direction (15 min)

Ce point est remis à la prochaine réunion.

INFORMATION

15. Projet éducatif (5 min)

Le questionnaire pour les parents est en élaboration. À venir.

16. Conseil étudiant (10 min)

Aucun point présenté.

17. Comité de quartier et comité de parents (15 min)

Le Ministre de l'éducation, M. Sébastien Proulx, était présent à une rencontre de quartier qui s'est déroulée le lundi 24 avril p.m., à l'école St-Luc. Étaient présents : la présidente de notre CÉ, la direction, les dirigeants de la CSDM, les présidents et directions des écoles de NDG/Westmount, de même que les présidents des conseils d'élèves de St-Luc et de l'ÉIMS. L'objectif était de démontrer la surpopulation dans le quartier et faire en sorte que des décisions soient rapidement prises en conséquence. Étaient également présents nos deux députés, Mme Kathleen Weil et M. le secrétaire parlementaire David Birnbaum. Il semblerait que les gens présents ont compris que la surpopulation ne touchait pas seulement l'école St-Luc, mais aussi les écoles primaires. Le besoin de construire une école primaire au centre-ville a clairement été énoncé, afin de diminuer la surpopulation à St-Léon, qui déborde présentement et qui accueille cette clientèle. La présidente du CÉ mentionne qu'il serait intéressant de rester sur nos gardes et de bien se renseigner sur les décisions prises par la CSDM sur la planification de l'utilisation des locaux-écoles dans le quartier de Westmount.

En ce sens, un membre parent aborde la question du comité demandé dans le cadre du Plan triennal. La direction mentionne qu'il serait important de bien connaître les attentes de la CSDM envers ce comité local « du plan triennal ». Le membre parent mentionne qu'il faudrait faire une approche en ce sens.

18. Fondation et OPP (10 min)

Point non traité.

19. Vie de l'école (10 min)

- Remplacements :
 - Le nom du remplacement de l'enseignant d'espagnol au primaire sera à venir. Il est difficile de trouver un enseignant capable de dispenser à la fois l'anglais et l'espagnol. Pour l'instant, l'enseignant présent en classe se concentre sur l'anglais, dans l'attente d'une personne qualifiée en espagnol.
 - Mme Legault, secrétaire au primaire, a démissionné de son poste à la CSDM. Les parents qui le désirent peuvent écrire un mot dans un carnet qui sera laissé au service de garde.
- Expo IB 6^e années : ce fut un succès !
- Événement Unicef primaire : 8 juin
- Projet Coopsco : les élèves ont été nommés pour le projet dans le cadre du concours québécois Oser entreprendre.
- Terrain à l'avant de l'école primaire : Dossier à suivre. Des informations sont demandées à la CSDM afin de savoir ce qu'il est possible de faire temporairement, dans l'attente des travaux à venir.
- Photos de classe au primaire : sera fait sous peu.

VARIA (10 min)

20. Correspondance : Deux messages ont été acheminés. La première est une demande d'un parent du secondaire à l'effet de voir s'il est possible de ne pas placer de remise de travaux immédiatement après la relâche, ce qui a pour effet d'empêcher les jeunes de bénéficier du congé. Aussi, un autre message porte sur l'appréciation par rapport aux procès-verbaux du CÉ, clairs et utiles.

21. Rencontre avec la mairie de l'arrondissement : Une deuxième date de rencontre est à venir avec la mairie d'arrondissement. L'objet est la sécurité aux abords des écoles et la présentation du sondage effectué auprès des parents du primaire (plus de 100 réponses).

22. Date de la prochaine rencontre et réunion en juin : à revoir

23. Levée de la séance

La séance est levée à 22h.